



FORMULAIRE D'ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT

(Fournisseur seulement)

IMPORTANT : Pour le traitement de votre demande, annexe la copie d'un chèque de votre institution financière afin que nous puissions valider toutes les informations pertinentes.

RENSEIGNEMENTS DU FOURNISSEUR

Nom de la compagnie
ou du particulier _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur : _____

Adresse courriel (*obligatoire) : _____

* pour envoi automatique des confirmations de paiements et du sommaire des factures payées.

IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Nom de l'institution financière _____

Adresse de la succursale _____

Numéro civique _____

Rue, avenue, boulevard _____

_____ Ville _____

_____ Code postal _____

ANNEXER LA COPIE ANNULÉE D'UN CHÈQUE

J'autorise, par la présente, la Commission scolaire des Bois-Francis à déposer les sommes dues dans le compte susmentionné.

_____ Signature

_____ Téléphone

_____ Date

RÉSERVÉ AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

No de fournisseur : _____

reçu le : _____

Veillez compléter ce formulaire, le dater, le signer et le retourner au Service des ressources financières par télécopieur ou par courriel à Madame Chantal Belhumeur : cbelhumeur@cbsbf.qc.ca. Veuillez annexer la copie de votre chèque annulé.

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCIS
40, boul. Bois-Francis Nord, C.P. 40, Victoriaville, Québec G6P 6S5
Tél. : (819) 758-6453 - Fax : (819) 758-7755



ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT (Fournisseurs de la CSBF)

La Commission scolaire offre à ses fournisseurs la possibilité d'adhérer au dépôt direct des sommes dues pour les biens et services qui lui ont été rendus.

Si vous opter pour ce mode de paiement la Commission scolaire déposera les sommes dues généralement à toutes les deux semaines, sauf pour la période des vacances d'été et du congé de Noël et selon les factures reçues de ses établissements.

Compléter le formulaire qui se trouve au verso de cette page et retourner-le dûment signé, par la poste, par télécopieur (819-758-7755) ou par courriel à Madame Chantal Belhumeur (cbelhumeur@csbf.qc.ca).

REMARQUES :

Si vous déménagez, avisez-nous de votre nouvelle adresse **dès que possible**. Autrement, **vos paiements pourraient être interrompus**, que vous les receviez par dépôt direct ou par chèque.

Si vous changez de compte bancaire détenu au Canada dans lequel nous déposons un paiement, assurez-vous de nous informer des renseignements relatifs à votre nouveau compte bancaire. De plus, **assurez-vous que le paiement est déposé dans le nouveau compte bancaire avant de fermer l'ancien**.

Si votre institution financière nous avise d'un changement dans vos renseignements bancaires, nous déposerons votre paiement dans le nouveau compte bancaire détenu au Canada dès que nous aurons mis nos dossiers à jour.

Si, pour une raison quelconque, nous ne pouvons pas déposer le paiement dans le compte bancaire détenu au Canada, nous vous enverrons un chèque par la poste à l'adresse postale qui figure dans nos dossiers.

Service des ressources financières